

Mis en ligne du 12-02-2025 au 12-04-2025

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 FEVRIER 2025	
En exercice	35	Date de la convocation	24 janvier 2025
Quorum	26	Secrétaire de séance	Sandra FRESSER
Présents	30	N° de la délibération	04 - CA 2025-02-05
Représentés	4	Objet	OFS -GMVA - Désignation d'un représentant MH au CA de l'OFS de GMVA
Votants	34		
Le 05 février 2025 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION, Quai du Péristyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Président le 24 janvier 2025.			

Participants (30) : M. Marc BOUTRUCHE, Mme Hortense LE PAPE, M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC, M Philippe LE RAY (en visio conférence) M. Michel TOULMINET, Mme Marie-Françoise CERESZ, Mme Martine LOHEZIC, M Christian SEBILLE, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Pierre GUEGAN, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Marie-Thérèse CABON (vote jusqu'au point n°20), Mme Christine LE STRAT (en visio conférence), Mme Florence VIGNEAU, , M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLORECE, , Mme Delphine LE MANOUR, Mme Hélène LE GALL.

Excusés ayant donné pouvoir (4) : Mme Soizic PERRAULT (Pouvoir à Mme Marie-Hélène HERRY), M. Pascal BARRET (Pouvoir à Mme Morgane LE ROUX), Mme Marie-Jo LE BRETON (Pouvoir à M. Pierre GUEGAN), Mme Caroline HOUZIAUX (Pouvoir à Mme Hélène LE GALL)

Excusé (1) : M Fabrice LOHER,

Délibération du Conseil d'administration du 10 janvier 2023	Désignation au sein de l'OFS de GMVA
---	--------------------------------------

Aux termes d'une convention en date du 4 octobre 2021, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et VANNES GOLFE HABITAT, aujourd'hui MORBIHAN HABITAT se sont accordés pour la création d'un organisme foncier solidaire sous forme de groupement d'intérêt public (GIP).

A la création du GIP, le capital de départ était détenu à 83 % par GMVA et 17 % par Morbihan Habitat.

La répartition des membres au sein de l'assemblée générale du groupement se présentait comme suit :

- 5 représentants pour Golfe du Morbihan Vannes agglomération
- 2 représentants pour Morbihan Habitat

Ainsi, aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration d'installation de Morbihan Habitat en date du 10 janvier 2023, Madame Hortense LE PAPE était désignée en qualité de représentante titulaire et Madame Martine LOHEZIC en qualité de représentante suppléante.

Pour faire suite à l'investissement de l'agglomération de VANNES dans l'OFS, le capital du GIP est désormais détenu à 94 % par GMVA et à 6% par Morbihan Habitat.

Afin d'être en cohérence avec les parts de capital, l'assemblée générale de l'OFS du 14 novembre 2024 a décidé de modifier la répartition des membres au sein de l'assemblée générale du Groupement de la façon suivante :

- 6 représentants pour Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- 1 représentant pour Morbihan Habitat



Mis en ligne du 12-02-2025 au 12-04-2025

Chaque représentant peut disposer de suppléants.

Madame Hortense LE PAPE ayant été désignée en sa qualité de représentante de l'agglomération parmi les 6 représentants de GMVA, il convient de procéder, une nouvelle désignation pour Morbihan Habitat.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, désigne M.Michel TOULMINET en qualité de membre titulaire et Madame Martine LOHEZIC en qualité de membre suppléant pour représenter Morbihan Habitat à l'OFS de GMVA.

